

■ L'interview

LES MARCHÉS PUBLICS

Interview de **Isabelle Renouf**, Chargée d'information à la CRCI de Basse-Normandie.

Les marchés publics européens représentent aujourd'hui environ 1750 milliards d'Euros, c'est un facteur économique important pour les PME.

Qu'est-ce qu'un marché public ?

Isabelle Renouf : Les marchés publics concernent l'achat de biens et de services, de même que la commande de travaux, par un pouvoir public telle qu'une administration nationale, une autorité locale ou les organismes qui en dépendent. Leur importance économique au sein du marché intérieur est donc significative. L'élargissement de l'UE à 27 états membres, augmente encore les opportunités transfrontalières pour les opérateurs économiques.

Où trouver l'information ?

I.R. : Pour obtenir des informations sur ces marchés, vous devez consulter le Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) qui regroupe plus de 2300 appels d'offres par jour.

Nous vous proposons un service de sélection personnalisée des avis de marchés publics, publiés en Europe dans votre secteur d'activité : via le service Etis.

Ce service vous permet de recevoir les appels d'offres sélectionnés en fonction de votre activité et de vos marchés géographiques, soit au niveau européen, national, régional ou local. L'information vous est transmise sur votre ordinateur en toute sécurité.

Pourquoi utiliser un service de veille "marchés publics européens" ?

I.R. : La surveillance des marchés publics européens vous permet :

- de savoir ce qui se passe dans votre secteur d'activité, d'assurer ainsi une veille commerciale des achats publics dans les pays de votre choix parmi les Etats membres de l'UE.
- de connaître le nom des sociétés concurrentes retenues.
- de soumissionner directement, ou par le biais de partenaires préalablement sélectionnés dans votre pays cible, à des appels d'offres européens.
- de vous faire connaître auprès des acheteurs publics qui "pèsent" dans votre secteur d'activité.

Quelles sont les démarches à entreprendre pour vendre ses produits ou services aux secteurs publics des Etats de l'UE ?

- I.R.** : 1) Récupérer l'information (veille sur les marchés publics que propose l'EIC).
2) Essayer de répondre aux appels d'offres qui correspondent à vos capacités.
3) Demander le cahier des charges aux pouvoirs adjudicateurs (l'Etat, les collectivités, établissements publics).
4) Préparer les documents qui doivent accompagner l'offre : l'entreprise qui soumissionne est souvent appréciée en fonction de ses capacités et de son sérieux.
5) Lire le cahier des charges avec grande attention, calculer ses prix avec précision, et soumettre une offre claire.

Nous vous proposons une formation "réussir ses marchés publics" au 2^e semestre 2007.

■ ZOOM sur...

Cinquante années de coopération européenne ont permis aux Européens de bénéficier de nombreux avantages concrets : pouvoir voyager plus facilement, effectuer plus facilement des transactions financières transfrontalières dans une monnaie unique, étudier et vivre dans un autre pays...

Dès ses débuts, l'Union européenne s'est concentrée sur la politique régionale et s'est efforcée de stimuler l'économie des régions défavorisées. L'Union a financé des milliers de projets de développement économique et social afin de résorber l'écart entre ses régions les plus riches et les plus pauvres.

L'Union européenne a également mis en place des services de résolution de problèmes, afin de proposer des solutions rapides aux problèmes de nature transfrontalière rencontrés par les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics nationaux. Au cours des cinquante dernières années, l'Union européenne s'est efforcée d'améliorer les politiques sociales, fiscales, environnementales et régionales pour une meilleure compétitivité de nos entreprises.

http://europa.eu/50/index_fr.htm



■ Le marché intérieur et...

LA SÉCURITÉ DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Le Parlement européen a adopté le 29 mars une proposition de la Commission européenne visant à améliorer la sécurité des dispositifs médicaux. Ce texte modifiera les directives 90/385, 93/42 et 98/8 concernant les dispositifs médicaux. Un compromis a déjà été trouvé entre le Parlement européen et le Conseil, dans le cadre de la procédure de co-décision. Ce dernier doit encore donner son accord final pour permettre l'adoption du texte final.

Une fois le texte publié au JOUE, les Etats membres auront un an pour intégrer ces modifications dans leurs droits internes, puis encore un an pour rendre ces dispositions applicables.

Quels sont les changements proposés par ce texte ?

- Il s'agit d'instaurer des règles plus strictes pour l'utilisation de matières potentiellement toxiques et d'instaurer un étiquetage adéquat lorsqu'elles sont utilisées. Un effort devra être fait par les fabricants pour ne pas utiliser des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR). Cependant une interdiction totale de ces substances n'est pas prévue.
- L'usage unique des dispositifs médicaux sera

encouragé et un étiquetage harmonisé au sein de l'UE sera mis en place.

- Le retraitement des dispositifs sera étudié pour voir dans quelle mesure et selon quelles règles il est possible de le renforcer.

- Enfin, les logiciels utilisés à des fins diagnostiques ou thérapeutiques seront concernés par la réglementation dispositifs médicaux.



Quels sont les objectifs du nouveau texte ?

- Renforcer la sécurité des patients tout en favorisant le progrès et l'innovation en médecine.
- S'adapter aux innovations du secteur.
- Accroître la transparence.

Pour plus d'infos, contactez votre EIC et consultez :

http://ec.europa.eu/entreprise/medical_devices/index_fr.htm

■ Pays de l'Union européenne

DANEMARK

Capitale : Copenhague

Superficie : 43 090 km²

Population : 5,4 millions

Monnaie : Couronne danoise

Taux standard de TVA : 25 %

Système politique : Monarchie constitutionnelle

Opportunités d'affaires : Produits chimiques et pharmaceutiques, biotechnologies, machines, services...



■ Brèves réglementaires

DROIT DES SOCIÉTÉS : ALLÈGEMENT DES FORMALITÉS

Dans le cadre d'une nouvelle approche législative plus favorable aux PME la Commission européenne a fait trois propositions concernant les entreprises de transport, les petites boulangeries, boucheries et épicerie (procédures et pratiques d'hygiène), les fusions ou les scissions d'entreprises.

L'un des objectifs-clés de la Commission est d'alléger d'un quart les formalités administratives européennes pesant sur les entreprises d'ici 2012. Le Parlement européen et le Conseil vont statuer sur ces propositions qui permettront aux entreprises d'économiser 1,3 milliard d'euros par an en frais de paperasserie. Concernant treize domaines prioritaires tels que l'agriculture, la fiscalité, l'emploi, la Commission examinera les charges administratives et les obligations d'information superflues.

AIDES D'ETAT : APPROBATION DE LA COMMISSION

La Commission européenne a approuvé, en vertu des règles sur les aides d'Etat du traité CE, la carte des aides à finalité régionale couvrant la période 2007-2013 pour la France. Cette décision s'inscrit dans un cadre plus global de réexamen des régimes d'aides régionales en place dans tous les Etats membres conformément aux nouvelles lignes directrices, adoptées en décembre 2005. La Commission a déjà approuvé les cartes de vingt-quatre autres Etats membres.

ETIQUETTES INTELLIGENTES : EN VOIE DE RÉFORME

La Commission a publié une communication sur la technologie des étiquettes intelligentes (radio frequency identification ou RFID). Les actions prévues dans cette communication sont les suivantes :

- 2007, création d'un Groupe de travail qui conseillera et assistera pour l'élaboration d'une politique européenne sur les applications des RFID. Le Groupe de travail article 29 sur la protection des données y participera également, parmi d'autres.

- Mi-2007, proposition dans le cadre du réexamen du cadre juridique communautaire sur les télécommunications, des modifications à la directive "vie privée et communications électroniques" afin qu'elle tienne compte des applications RFID.

- Vers la fin 2007, publication d'une Recommandation destinée aux Etats membres et aux parties intéressées, relative à la sécurité des données et au respect de la vie privée en matière d'étiquettes radio intelligentes.

TVA / ELIMINATION DES CAS INDIVIDUELS DE DOUBLE IMPOSITION / CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a lancé, le 20 février dernier, une consultation publique sur la mise en place d'un mécanisme destiné à éliminer les cas individuels de double imposition dans le domaine de la TVA. Considérant que cette double imposition résulte pour l'essentiel de l'absence de communication entre les autorités fiscales des Etats membres, la Commission propose deux mécanismes, l'un visant à supprimer l'obligation de payer une deuxième fois le montant de la TVA réclamée jusqu'à ce que les Etats concernés résolvent le différend à l'origine de la double imposition, l'autre visant à supprimer la double imposition elle-même en mettant en place une procédure à l'amiable entre les administrations fiscales qui, en cas d'échec, pourrait se transformer en une procédure d'arbitrage. Les entreprises et les personnes physiques qui ont déjà été confrontées à ce type de situation sont invitées à présenter leurs observations avant le 31 mai 2007.

http://www.ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/common/consultations/tax/double_taxation_fr.pdf

■ Opportunités d'Affaires

Une **entreprise estonienne** spécialisée dans la production de tissus d'ameublement cherche des distributeurs de tissus gris et de produits finis. La société est prête à créer une joint-venture.

RÉF. : 20070301276

Une **société bulgare** spécialisée dans la métallurgie (aluminium, fonte (gris et malléable), acier et alliage) fabricant de diverses pièces pour des machines de presse, hydro-turbine... cherche un partenaire pour établir une joint-venture ou des travaux de sous-traitance.

RÉF. : 2007030228

Une **société italienne** spécialisée dans les composants électriques depuis 1985 (fabriquant une vaste gamme de câbles électriques dans des caoutchoucs spéciaux, PVC et silicium), cherche un Intermédiaire commercial (agent, représentant, distributeur) pour distribuer sa production de grande qualité à l'étranger.

RÉF. : 20070305309

Une **société hollandaise** spécialisée dans la production d'équipements médicaux cherche des partenaires financiers pour la production ou la sous-traitance de produits dans le secteur pharmaceutique et biomédical.

RÉF. : 20070306313

■ Le réseau à votre service !

VOUS RECHERCHEZ UN PARTENAIRE COMMERCIAL, TECHNIQUE OU FINANCIER DANS UN OU PLUSIEURS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans un contexte concurrentiel toujours plus présent, et afin d'aider les entreprises à se développer sur le marché européen, les EIC ont développé un service de coopération interentreprises.

Pour les entreprises, les bénéfices de ce service sont multiples :

- Favoriser les investissements, les transferts de technologie, les innovations.
- Renforcer l'accès au marché de l'UE et hors UE.
- Développer de nouvelles activités.

Ce service de coopération interentreprises se concrétise par :

- L'accompagnement des PME dans la préparation et la mise en oeuvre de projets de coopération.
- L'identification de partenaires potentiels grâce à une base de données (Business Cooperation Database, BCD) alimentée par le réseau des EIC regroupant près de 4000 profils de coopération actifs.

Contactez votre EIC pour plus d'informations !

■ AGENDA

- **9 mai 2007** : "Libertés de circulation en Europe : où en est-on ?" - Le point sur les travailleurs, les services et le droit des sociétés.

Lieu : Mémorial de Caen de 9h à 18h

- **6 juin 2007** : TVA et commerce international

Lieu : CCI de Rouen

EIC Basse-Normandie
Anne-Colette Rault et Isabelle Renouf
Tél : 02 31 54 40 38/39 - Fax : 02 31 54 40 41
eic-fr260@basse-normandie.cci.fr
<http://www.basse-normandie.cci.fr>

EIC Haute-Normandie
Géraldine Lecarpentier et Véronique Tetu
Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52
geraldine@haute-normandie.cci.fr
<http://www.drakkaronline.com>